

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par des projets de règlements modifiant le plan d'urbanisme et le règlement de zonage de la municipalité de Grand-Métis.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 10 février 2025, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2025-0261 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2011-0144, ainsi que les premiers projets de règlements numéros 2025-0262, 2025-0263 et 2025-0264 modifiant le règlement de zonage numéro 2011-0145.
- Le but du projet de règlement numéro 2025-0261 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2011-0144 est de prévoir de nouvelles rues projetées et de procéder à la mise à jour du cadastre illustré aux feuillets du plan d'urbanisme.
- Le but du premier projet de règlement numéro 2025-0262 modifiant le règlement de zonage numéro 2011-0145 est de prévoir des normes de déboisement pour la nouvelle zone 27 (VLG), de prévoir les types d'entrepôt autorisé et les normes d'implantation pour la nouvelle zone 27 (VLG), ainsi que de modifier le plan de zonage afin de créer la zone 27 (VLG) à même la zone 11 (VLG), de prévoir de nouvelles rues projetées et de mettre à jour le cadastre et l'orthophotographie aérienne illustrés sur ce plan.
- Le but du premier projet de règlement numéro 2025-0263 modifiant le règlement de zonage numéro 2011-0145 est d'autoriser la classe d'usage « Habitation I – Habitation unifamiliale isolée » et des activités professionnelle ou semi-professionnelle ne nécessitant pas de visite de client sur les lieux en usage complémentaire de l'habitation pour la nouvelle zone 27 (VLG).
- Le but du premier projet de règlement numéro 2025-0264 modifiant le règlement de zonage numéro 2011-0145 est de permettre la classe d'usage « Habitation II – Habitation bifamiliale isolée » pour la nouvelle zone 27 (VLG).
- Les premiers projets de règlement modifiant le règlement de zonage affectent la zone 11 (VLG), dont une partie deviendra la zone 27 (VLG), située le long du chemin Kempt.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu lors de la prochaine séance du conseil qui se tiendra le 10 mars 2025 à 19 h, à la salle du conseil de Grand-Métis située au 70, chemin Kempt. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera les projets de règlements et les conséquences de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Les premiers projets de règlements modifiant le règlement de zonage contiennent des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.
- Ces projets de règlements, ainsi que la cartographie, peuvent être consultés au bureau municipal situé au 70, chemin Kempt à Grand-Métis, aux heures normales d'ouverture. La zone concernée peut également être consultée via la matrice graphique de la municipalité à l'adresse suivante : <https://portail.geocentralis.com/public/sig-web/mrc-mitis/09060/>.

Résumé de la modification du plan d'urbanisme

La modification du plan d'urbanisme permettra de prévoir de nouvelles rues projetées et de procéder à la mise à jour du cadastre illustré aux feuillets du plan d'urbanisme.

Donné à Grand-Métis, ce 22 février 2025.



Cathy Ouellet
Directrice générale et greffière-trésorière